

*Office national de l'énergie (n° 3)—Loi*

D'autres débats, d'autres disputes touchent la question du respect ou de la renégociation éventuelle de ce contrat entre Québec et Terre-Neuve. Et enfin, bien d'autres questions techniques et financières aux implications fort étendues découlent à des degrés divers de ce contentieux. Je n'ai pas à rappeler à la Chambre que ce contentieux entre le Québec et Terre-Neuve existe maintenant depuis déjà bien des années, tout près d'une décennie, je dirais au moins dix ans, qu'on est encore en plein procès de part et d'autre, que certaines causes sont maintenant rendues à la Cour suprême du Canada. Il y en a d'autres qui traînent encore devant les tribunaux de première instance et on n'entrevoit pas de solution à court terme entre les deux gouvernements. A l'heure actuelle, je le mentionnais, deux causes sont devant les tribunaux de Terre-Neuve et du Québec dans lesquelles les juges sont priés de trancher tel ou tel aspect de ce conflit et chaque gouvernement provincial utilise tous les moyens à sa disposition pour soit faire prolonger le débat devant les tribunaux, soit l'accélérer. Dans tout état de cause, ces questions traînent devant les tribunaux depuis déjà bien des années.

Une troisième cause vient d'être tranchée par la cour d'appel de Terre-Neuve en faveur de cette province et elle est maintenant portée en appel devant la Cour suprême du Canada.

Je tiens à souligner de la façon la plus catégorique possible, la plus claire possible que le gouvernement fédéral pour sa part ne veut pas s'immiscer dans ce conflit ni prendre position pour l'une ou l'autre des parties. Nous ne sommes pas intervenus dans ces procès. Nous avons laissé les deux gouvernements provinciaux présenter leur cause devant les tribunaux et nous n'avons pris aucune mesure pour favoriser l'une plutôt que l'autre des parties en litige. De fait, notre point de vue, c'est que les deux parties ont beaucoup à perdre en poursuivant leur affrontement. Ces procès qui durent maintenant depuis près de 10 ans n'ont amené aucune résolution du problème. Et, entre-temps, aucun nouveau développement ne s'est fait sur la Côte Nord du Québec, sur la rivière Churchill. Chaque année, depuis dix ans, des centaines de millions de dollars de revenu sont perdus par la population de Terre-Neuve et du Québec parce que les deux gouvernements provinciaux en cause n'ont pas réussi à s'entendre.

Chaque année des milliers d'emplois pour les travailleurs de la construction au Québec ou à Terre-Neuve ont été perdus ou n'ont pas été créés parce que les gouvernements provinciaux en question n'ont pas réussi à s'entendre sur le développement de la rivière Churchill ou encore des rivières de la Côte Nord du Québec. Ce sont les gouvernements provinciaux de Terre-Neuve et du Québec qui ont été les grands perdants mais c'est aussi l'ensemble de la population du Québec et de Terre-Neuve qui a été les grands perdants dans ces affrontements que nous avons connus entre les deux provinces depuis dix ans. Dieu sait qu'à l'heure actuelle, que ce soit le Québec ou que ce soit Terre-Neuve, la population de ces deux provinces pourrait facilement se réjouir de la création de quelques milliers d'emplois dans la construction de barrages soit sur la Côte Nord, soit sur la rivière Churchill. Malheureusement, les deux gouvernements provinciaux en cause ont passé les deux dernières années en procès, en litiges, ce qui sans doute a réussi à faire vivre un certain nombre d'avocats mais n'a pas apporté beaucoup de travail aux travailleurs de la construction.

Je dirais, monsieur le président, que, quel que soit le verdict des tribunaux dans les causes pendantes, nul n'en sortira vraiment vainqueur. A moyen terme je dirais même que la victoire de tel ou tel gouvernement pourrait se retourner contre ses propres intérêts. Quand je dis ceci, je le dis en connaissance de cause et avec toute la sincérité dont je suis capable. Si jamais le gouvernement fédéral devait intervenir dans cette question, ce serait uniquement afin de rapprocher les parties, car nous croyons fermement que la meilleure solution réside dans la poursuite des négociations entre les deux gouvernements.

Un accord négocié comportant des compromis agréés mutuellement est nettement plus avantageux pour les citoyens de Terre-Neuve et du Québec que toute victoire judiciaire qui ne peut qu'entraîner amertume et frustration. Les fruits d'un accord négocié seront multiples et dureront longtemps. Les conséquences d'un affrontement seront empoisonnées.

Nous avons proposé aux deux gouvernements notre aide pour qu'ils reprennent les négociations selon la formule qui leur conviendra. Monsieur le président, nous répétons ici cette offre. Nous ne voulons pas nous immiscer, nous ne voulons pas nous imposer, mais nous répétons aux deux gouvernements que si, à leur avis, le gouvernement du Canada peut jouer un rôle utile en vue d'un accord négocié des deux gouvernements, nous sommes disposés à faire tout en notre pouvoir pour tenter de faciliter un rapprochement entre le gouvernement de ces deux provinces voisines. Je voudrais enfin souligner, monsieur le président, que ces deux articles du projet de loi C-108 semblent faire l'objet d'un consensus de la part d'une grande partie de la Chambre. En effet, au cours du boycottage regrettable des travaux parlementaires des progressistes conservateurs, l'honorable député de Calgary-Ouest (M. Hawkes), qui est le porte-parole du parti progressiste conservateur en matière énergétique, a participé à une émission de ligne ouverte et à cette émission, interrogé par un interlocuteur sur cette question précise, le député, qui est le porte-parole du parti progressiste-conservateur en matière énergétique, je le répète, a reconnu la pertinence de ces deux articles. Je voudrais citer les paroles mêmes du critique de l'énergie du parti progressiste conservateur. Le député de Calgary-Ouest a déclaré, et je cite:

Oui ...

... de Calgary-Centre (M. Andre), je regrette ...

Le critique du parti progressiste conservateur en matière énergétique a déclaré ceci:

Oui je recommanderai cette partie du projet de loi à mon caucus. Je serais prêt à recommander à mon caucus que le débat sur cette partie du projet de loi ne soit pas paralysé pendant une période quelconque de temps et qu'il fasse l'objet d'un traitement expéditif.

Ou encore en anglais pour le citer absolument exactement, il a dit ceci:

● (1600)

Yes, that's a part of the bill that I would recommend to my caucus.

Ces paroles de l'honorable porte-parole du parti progressiste conservateur en matière énergétique sont extrêmement claires, et nous espérons donc que l'examen de ces articles ne traînera pas en longueur. On me permettra, monsieur le président, encore une fois avant de conclure de résumer notre position sur cette question. J'ai tenté dans mon exposé antérieur de présenter la situation telle qu'elle apparaît dans le bill qui fait présentement l'objet de la considération de la Chambre, et je voudrais la résumer à nouveau. Tout d'abord, je tiens à rappeler